



Adjoint(e) à la directrice de l'enfance - Responsable du Service Jeunesse

Date : décembre 2018

Positionnement hiérarchique

Commune d'Yzeure,

Direction : DE,

Service : Jeunesse,

Supérieur hiérarchique : Cantineau Anne-Claire, Directrice de l'Enfance,

Lieu d'exercice : Château de Panloup,

Cadres d'emploi ou grades acceptés : Attachés (groupe hiérarchique 5), Rédacteurs principaux (groupe hiérarchique 4) ou équivalents,

Missions principales exercées sous l'autorité du responsable hiérarchique

- Mettre en œuvre la politique de la jeunesse au sein de la collectivité.
- Coordonner les pôles scolaires, péri et extra scolaires.
- Accompagner et encadrer les équipes et leur fixer les orientations à mettre en œuvre.
- Manager les trois responsables de pôle (annualisation de leur temps de travail, missions...)
- Assurer la gestion financière, le suivi du budget et du personnel du service jeunesse.
- Traduire les orientations en plans d'actions.
- Etre le relais du service avec le directeur de l'Enfance et l'élue en charge du secteur.
- Concevoir, piloter et évaluer des projets de services ou interservices.
- Etre force de propositions dans l'amélioration du fonctionnement du service et dans l'organisation en respectant la législation applicable.
- Développer des outils de pilotage, d'aide à la décision et de gestion, notamment des tableaux de bord permettant le suivi et une meilleure maîtrise des coûts des activités.
- Elaborer le cahier des charges et assurer le suivi des marchés publics de fournitures scolaires et de transports.
- Participer à l'élaboration du PEDT et des règlements intérieurs.
- Etre l'interlocuteur des services et des partenaires institutionnels.
- Préparation de la commission Jeunesse en collaboration avec l' élu, participer aux réunions de commissions ou groupes de travail ou de coordination de la direction, animer une réunion de coordination du service.
- Elaborer les comptes de résultats et les budgets prévisionnels du service.
- Assurer le Contrôle interne, Contrôle de gestion et Contrôle hiérarchique du Service
- Etablir les demandes de subventions liées au service.
- Assurer l'intérim du directeur de l'Enfance en cas d'absence de celui-ci.
- Responsabilité fonctionnelle du secrétariat avec l'accueil famille, les inscriptions, et la facturation.
- Etre en relation avec la PMI, DDCSPP, la CAF et l'IEN.

Autres missions éventuelles exercées sous l'autorité de responsable(s) fonctionnel(s) à préciser

Aucune mission permanente.

Ponctuellement, comme tout agent de la collectivité, la responsable du service pourra être sollicitée pour participer à des actions transversales mises en œuvre au sein de la collectivité.

Conditions d'exercice

Personnel encadré : encadrement permanent d'un service d'environ 40 agents, structuré en 3 pôles ; encadrement occasionnel en cas d'intérim du directeur, d'une direction d'environ 80 agents

Moyens mis à disposition : équipement bureautique, téléphonique et informatique, véhicule de service, moyens financiers,

Contraintes de gestion du temps : poste à temps complet et à amplitudes horaires importantes,

Cycle de travail et horaires : 35 h hebdomadaire,

Astreintes : non,

Efforts physiques *(nature)* : non,

Déplacements *(fréquence)* : limités et internes à la commune,

Travail sur écran *(durée)* : environ 60% de son temps,

Utilisation du véhicule personnel : oui en cas de non-disponibilité d'un véhicule de service,

Accueil de public : occasionnel,

Régisseur : non,

NBI : 15 points (encadrement de proximité de 5 personnes ou plus),

Compétences nécessaires à la tenue du poste

Savoirs *(connaissances théoriques)*

Réglementation et législation des accueils de loisirs.

Très bonne connaissance du milieu territorial.

Connaissance en matière de finances et de gestion du personnel.

Savoir-faire *(être capable de)*

Aptitude au management.

Maîtrise des outils de gestion et des logiciels bureautiques et métiers.

Force de proposition auprès du directeur et des élus.

Savoir être *(comportements)*

Sens du service public.

Capacité d'écoute et d'analyse.

Disponibilité.

Discrétion.